

DÉPARTEMENT  
de la  
**Charente-Maritime**

ARRONDISSEMENT  
**ROUENNAUT**  
CANTON  
**ROYAN**

OBJET :  
**Remboursement de factures**

MEMBRE  
de  
**Conseillers municipaux ayant pris part au vote :**

**UGO TO**

DATE  
de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

COMMUNE de ROYAN

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

22 NOVEMBRE 1949

Séance du 1949

quarante-neuf, le vingt trois  
d'années quatre-vingt-neuf, le Conseil Municipal de  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. **CH. ROYAL, maire**, en session ordinaire  
d'après convocations faites le 13 nov. 1949.

Etaient présents : MM. **Boudin, Veyssiére - Bujard - Chagnaud - Chollet - rugnaud - Bandet - Donecq - Main - Thirion - Brotreau - Lafour - Seugnet - Guillaud - ouest - Iselle Rikosky.**

Excusés : M. Bouchet qui est représenté par  
M. Bujard  
Absents : MM. **Ougine - Géodat - Simon - Jaoquet - Moulines - Leutin.**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. **Ougine**, ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**APPROUVÉ**

La Rochelle, le 17 JANV. 1950

Le président a ouvert la séance et a  
Pour le PREFET,  
M. **Boudin** remboursera à la Ville la somme de 9.935 francs (neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs) montant de travaux d'aménagement faits dans le local qu'il occupe à Malakoff.

Ce remboursement sera effectué comme suit :

1. **3.000** frs au 30 novembre 1949  
2. **3.000** - au 31 mai 1950  
3. **3.935** - au 30 nov. 1950

**Le Conseil accepte**

*aff*

Fait et délibéré à ROYAN  
les jour, mois et an susdits.

Si le vote a eu lieu au  
scrutin public, établir à  
la suite la désignation de  
leur vote (Art. 51 de la loi  
du 5 avril 1884).  
} {

Ont signé au registre : MM. *les membres présents  
à la séance.*

Mentionner à la suite  
la cause qui les a empêchés  
de signer (Art. 57 de la loi  
municipale).  
} {

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

